

NATURA 2000

Compte-rendu du comité de pilotage des sites

FR2500080 – Zone Spéciale de Conservation « *Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou* »

FR2512003 – Zone de Protection Spéciale « *Havre de la Sienne* »

Validation du document d'objectifs commun à la ZSC et à la ZPS

Mardi 25 juin 2024, à Coutances

Sous la présidence de Monsieur Julien MINICONI, Sous-préfet de Coutances et de Monsieur Denis MEHNERT, Adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer

Liste des personnes présentes :

- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Monsieur Denis MEHNERT, Adjoint du préfet maritime pour l'action de l'État en mer ;
- Préfecture de la Manche, Monsieur Julien MINICONI, Sous-préfet de Coutances ;
- SyMEL, Clément ANDRÉ, stagiaire sur le plan de gestion de la Pointe d'Agon ;
- CC COCM, Claire ANDRIEUX, Responsable environnement ;
- Commune de Regnéville-sur-mer, Philippe BIJAULT, Maire adjoint ;
- CC GTM, Hervé BOUGON, Vice-président, par ailleurs Maire de Bricqueville-sur-Mer ;
- AVRIL, Melvine BROSSET, apprenti médiateur de l'estran ;
- Chambre d'Agriculture de Normandie, Perrine BUCHART-VITTECOQ, Coordinatrice territoire et environnement ;
- Syndicat Mixte Littoral Normand (SMLN)/Conservatoire du littoral, Isabelle BUREAU, Cheffe du service patrimoine ;
- Commune de Pirou, José CAMUS FABA, Adjoint délégué aux missions relatives aux grands projets ;
- CC CMB, Olivier CHABERT, Directeur urbanisme ;
- Hedwige COLLETTE, Conseillère départementale du canton de Créances ;
- Commune de Montmartin-sur-Mer, Paul CREVEL, Adjoint au Maire ;
- OFB, Karine DEDIEU, Chargée de mission « Milieu marin » ;
- DREAL Normandie, Laure DUCOMMUN, Chargée de mission mer et littoral ;
- DDTM Manche, François DUDOUIT, Référent littoral – Domaine Public Maritime, DT Centre ;
- DREAL Normandie, Laurent DUMONT, Chef du pôle mer et littoral ;
- Commune d'Agon-Coutainville, Christian DUTERTRE, Maire ;
- FDC50, Grégoire FAUTRAT, Gestionnaire de la réserve de chasse de Geffosses ;
- Grégory GALBADON, Conseiller départemental du canton de Coutances ;
- SMLN/Conservatoire du littoral, Gwendoline GOUCHET, Chargée de mission révision de DOCOB ;
- CC CMB, Hervé GUILLE, Vice-président en charge de l'eau ;

- FDSEA, Ludovic HEDOUIN ;
- ACMCOC, Jean-Marc JACQUETTE, Vice-président ;
- OFB, Marine LASSAU, Chargée de mission « Habitats marins des sites du Golfe normand-breton » pour le projet life MARHA ;
- APP2R, Max LECAMPION, Co-président ;
- SyMEL, Stéphane LEMIERE, Garde du littoral ;
- Commune de Pirou, Gérard LEMOINE, Adjoint au maire ;
- CPML50, Jean LEPIGOUCHET, Président d'honneur ;
- SyMEL, Pierrick LIZOT, Responsable du pôle technique ;
- APAM le Sénéquet, Didier MABILLE, Président ;
- Commune de Geffosses, Michel NEVEU, Maire ;
- Commune d'Agon-Coutainville, Michel PFEIFFER, Adjoint au Maire ;
- FDSEA, Mylène PRUDENCE ;
- ACMCOC, Frédéric REGNAULT, Président ;
- Commune de Tourneville-sur-Mer, Sabrina REGNAULT, Maire ;
- CC COCM, Thierry RENAUD, Vice-président à l'aménagement du territoire, l'Habitat et l'Environnement ;
- DREAL Normandie, Sandrine ROBBE, Adjointe au chef du pôle mer et littoral ;
- CRC Normandie Hauts de France, Manuel SAVARY, Directeur ;
- DIRM MEmN, David SELLAM, Chef de la mission territoriale de Caen ;
- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Laurène SIMON, Adjointe du bureau « Environnement marin Gouvernance » ;
- AVRIL, Maxime SPAGNOL, Chargé de mission littoral et biodiversité ;
- Commune d'Annoville, Claire TANGUY, Adjointe en charge de l'environnement ;
- CC CMB, Louis TEYSSIER, Conseiller délégué au littoral, par ailleurs Maire de Blainville-sur-mer ;
- Manche-Nature, Laura TOUVET, Présidente ;
- DDTM Manche, Laurent VATTIER, Responsable de l'unité Forêt Nature Biodiversité - Service environnement ;
- DDTM Manche, Isabelle VERON, Cheffe de la DDT Centre.

Liste des personnes/structures excusées :

- OFB, Christophe AULERT, Directeur délégué de façade maritime Manche mer du Nord ;
- DIRM MEmN, Jean-Baptiste BAUDET, Responsable sectoriel Aires protégées, pêche et aquaculture, MICO ;
- GONm, Bruno CHEVALIER, Adhérent ;
- GONm, Gérard DEBOUT, Président ;
- AVRIL, Véronique DESFEUX-MEZIERE, Directrice ;
- AVRIL, Jérémy LEFEBVRE, Chargé de mission ;
- SyMEL, Saïd EL MANKOUCH, Directeur ;
- GMN, Mélissande GAULTIER, Chargée de mission mammifères marins ;
- SyMEL, Antony HANNOK, Garde du littoral secteur sud de la Manche, de Geffosses à Blainville ;
- AESN, Yann JONCOURT, Chargé d'études ;
- Commune de Bréhal, Daniel LECUREUIL, Maire ;
- ARS, Sabrina LEPELTIER, Responsable service santé environnement de la Manche ;
- CD50, Service patrimoine et gestion des milieux naturels, Blaise MICARD, Chef de service ;
- SMLN/Conservatoire du littoral, Elise RENAULT, Chargée de mission animatrice des sites Natura 2000 ;
- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Olivier ROITEL, Chef du bureau « Protection de l'environnement marin – planification des espaces maritimes » ;
- AESN, Manuel SARRAZA, Chef du service littoral et mer ;
- APP2R, Philippe VIGOUREUX, Président.

Ordre du jour :

1. Accueil des participants / propos introductifs (*Autorités administratives*)
2. Présentation du programme de mesures du document d'objectifs (*SMLN*)
3. Présentation des chartes Natura 2000 (*SMLN*)
4. Proposition de validation du programme de mesures, des chartes et du document d'objectifs (*Autorités administratives*)
5. Informations sur les étapes à venir (*DREAL Normandie*)
6. Questions diverses

Déroulement de la séance

1. Accueil des participants / propos introductifs (*Autorités administratives*)

Monsieur MINICONI, sous-préfet de Coutances, ouvre la séance et remercie les participants de leur présence ainsi que Monsieur BOURDIN, maire de Coutances, pour la mise à disposition du grand salon. Il invite les participants à signer la feuille d'émargement et rappelle la période électorale en cours jusqu'au 7 juillet et les règles qui en découlent, dont l'interdiction de toute publication dans la presse et sur les réseaux sociaux avant le 7 juillet. Il détaille la co-présidence du COPIL avec Monsieur MEHNERT, adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord. Il évoque l'objectif de la réunion : l'adoption du document d'objectifs commun aux deux sites après une présentation du programme de mesures et des chartes. Monsieur le sous-préfet rappelle les enjeux de la Zone Spéciale de Conservation « *Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou* » et de la Zone de Protection Spéciale « *Havre de la Sienne* » : des prés salés, des milieux estuariens et dunaires fonctionnels ainsi qu'une protection des habitats pour la Barnache cravant à ventre clair en hiver.

Monsieur MEHNERT, adjoint du préfet maritime pour l'action de l'État en mer, s'associe aux remerciements et excuse l'Amiral VÉRAN, préfet maritime. Il rappelle le mode de gouvernance en co-présidence du préfet de la Manche et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, les deux sites étant majoritairement marins (76% de domaine marin pour la ZSC et 90% pour la ZPS). Il fait le lien entre le DOCOB et le Document Stratégique de Façade, adopté en 2019, notamment concernant les enjeux écologiques « prés salés » et « zones fonctionnelles pour l'avifaune » retenus pour le golfe normand-breton. Il annonce l'ordre du jour et remercie la DREAL pour son investissement.

Monsieur DUMONT, chef du pôle mer et littoral à la DREAL Normandie, explique que le pôle dont il a la charge est un service technique du préfet de département et du préfet maritime pour la mise en œuvre de Natura 2000 dans les sites majoritairement et exclusivement marins, depuis la décentralisation des sites terrestres à la Région. Il rappelle qu'un DOCOB est un document de gestion invitant à agir et à faire ensemble par le biais d'actions les plus cohérentes possibles. Le but étant de préserver les milieux naturels dans un contexte de changement climatique.

Monsieur MINICONI propose de débiter la présentation.

2. Présentation du programme de mesures du document d'objectifs (*SMLN*)

Présentation du programme de mesures (diapositives 5 à 16 du diaporama) par Madame GOUCHET, chargée de mission au SMLN puis temps d'échanges

Rappel des périmètres des sites Natura 2000.

Bilan des réunions organisées depuis le COPIL de validation de l'état des lieux.

Rappel des enjeux validés en 2022.

Présentations des différents types de mesures et de quelques exemples.

Madame DUCOMMUN, chargée de mission mer et littoral à la DREAL Normandie, explique que l'ensemble des fiches relatives aux mesures de gestion sont à retrouver dans le tome 3 du DOCOB. Tous les éléments présentés ainsi que la version finale du DOCOB seront ajoutés au site internet du SMLN.

Monsieur TEYSSIER, conseiller délégué au littoral à Coutances Mer et Bocage et maire de Blainville-sur-Mer, se réjouit du travail réalisé, parfois laborieux mais avec beaucoup d'échanges. Il remercie les parties prenantes de l'élaboration du DOCOB d'avoir fait le lien avec le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA). Il explique que ce PPA, porté par Coutances Mer et Bocage, essaye de répondre à la question « comment prévoir des aménagements qui vont permettre au territoire de s'adapter au changement climatique ? ». C'est un projet ambitieux et important de recomposition du territoire avec un travail en complète collaboration pour se projeter ensemble sur le possible et l'impossible. Le but est d'obtenir des éléments indiscutables et clairs pour aller au-devant de la population. Monsieur TEYSSIER se réjouit de cette première étape constituée par la validation du DOCOB, mais qu'il faut désormais passer à l'action avec un plan de gestion des sédiments pour répondre aux urgences des communes littorales. Si le prochain COPIL, comme évoqué dans la présentation n'a lieu que dans 4 ans, il faudra se réunir avant.

Monsieur CAMUS-FABA, adjoint délégué aux missions relatives aux grands projets à la mairie de Pirou, aimerait savoir s'il y a des échanges (avancées, comparaisons) avec les 3 autres PPA français.

Monsieur MINICONI répond qu'une réunion a été organisée assez récemment par le ministère de l'environnement, où les élus ont été conviés, relative à l'état des lieux et à l'avancement des projets PPA. Il ajoute que les PPA sont répartis sur trois façades littorales différentes et que chaque PPA a son fonctionnement et ses caractéristiques propres. Le PPA de la Manche fait partie des PPA démonstrateurs.

Monsieur TEYSSIER ayant participé à cette réunion, complète les propos en expliquant qu'il y a 7 PPA français dont 3 démonstrateurs. C'est une très grande chance de pouvoir expérimenter avec les services de l'État à nos côtés sur notre territoire. Les bureaux d'étude travaillent depuis 2 ans sur le sujet pour apporter une vision très technique avant de passer à la phase opérationnelle. Il est difficile de faire comprendre aux concitoyens la nécessité de passer par cette phase de réflexion chronophage avant l'action.

Monsieur DUMONT argumente qu'il faut préparer le territoire dès maintenant pour être prêt dans 100 ans, mais qu'il faut également gérer l'urgence dans le même temps. Le DOCOB a l'avantage d'avoir des mesures à court terme et une stratégie sur le long terme. Même si la visibilité est amoindrie et la compréhension pour le grand public difficile, il faut réussir à gérer ces deux échelles de temps.

Monsieur MINICONI ajoute que l'idée est d'être en cohérence avec les différentes stratégies du territoire dont le PPA, car il y a beaucoup d'intérêts qui s'entrechoquent (dont la conchyliculture). L'avantage d'être démonstrateur est de pouvoir faire remonter au niveau national les problématiques et d'être guide pour d'autres endroits / sites en France qui seront impactés (cf carte proposée récemment des départements les plus impactés par la submersion marine).

Monsieur BIJAULT, adjoint en charge de l'environnement et de la transition écologique à la mairie de Regnéville-sur-mer, se pose la question de la cohérence entre les enjeux environnementaux et les enjeux de protection de la population côtière, parfois contradictoires quand on fait référence à certains plans de gestion des sédiments ou d'enrochements. Il y a un grand écart entre la réglementation, la protection des milieux naturels et la préservation des habitations en front de mer. Comment les services de l'État vont-ils réussir à gérer les trois ?

Monsieur MINICONI répond qu'il faut faire preuve de souplesse et qu'il a proposé au préfet de la Manche de mettre en place un comité départemental de recul du trait de côte pour améliorer la cohérence entre les différents acteurs de la Manche. Une réunion de travail interne (préfectures

d'Avranches, de Coutances et de Cherbourg avec la DDTM) est prévue courant juillet pour l'organisation de ce comité. L'idée est de s'engager pour l'avenir du territoire.

Monsieur TEYSSIER ajoute que la phase d'études techniques actuellement en cours du PPA est l'occasion de trouver ces espaces d'échanges au sujet de la réglementation pour savoir ce qui peut être fait ou non.

Madame VERON, cheffe de la DT Centre à la DDTM de la Manche, rappelle que les études servent à établir la cohérence et l'intérêt des opérations pour trouver cet équilibre. Le but étant de préserver l'intérêt général.

Monsieur MABILLE, président de l'APAM Le Sénéquet, intervient sur la problématique des déchets conchylicoles (très gros volume de poches à huîtres notamment). Il explique qu'il n'est plus possible de s'appuyer uniquement sur le bénévolat et demande à ce qu'un partenariat financier soit étudié avec le CRC concernant le ramassage des déchets sur les plages.

Madame ROBBE, adjointe au chef du pôle mer et littoral à la DREAL Normandie, informe que Natura 2000 apporte des outils financiers que sont les contrats. Le nettoyage de plage et des prés salés est une des actions éligibles.

Monsieur DUMONT rappelle que la pollution plastique est un enjeu majeur dans le Document Stratégique de Façade et qu'il est important d'agir en amont avec les professionnels de la mer, par le biais de matériaux biosourcés.

Monsieur SAVARY, directeur du CRC, énonce que la profession est parfaitement consciente du problème et que les conchyliculteurs s'organisent pour faire du nettoyage de plage après les tempêtes. Monsieur SAVARY répond à Monsieur MABILLE qu'il est préférable de se parler en direct plutôt que dans les instances comme celle d'aujourd'hui.

Monsieur MEHNERT demande si les poches biodégradables existent.

Monsieur SAVARY répond que le sujet est bien identifié et en cours de recherche.

3. Présentation des chartes (SMLN)

Présentation des chartes (diapositives 19 à 25 du diaporama) par Madame GOUCHET puis temps d'échanges

Les chartes sont intégrées dans le tome 3 du DOCOB. Les chartes Warsmann ont été concertées avec les organisateurs de manifestations sportives.

La charte de bonnes pratiques ne contient pas de volet sur les prés salés car d'autres outils Natura 2000 sont mobilisés sur ces milieux telles que les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Monsieur NEVEU, maire de Geffosses, en référence à un des engagements proposés pour les milieux dunaires, trouve qu'il est trop compliqué de ramasser le crottin et que c'est un fertilisant naturel.

Mesdames VERON répond que le ramassage de crottin ne concerne pas les particuliers mais les organisateurs de manifestations équestres (de par le nombre conséquent de chevaux à passer au même endroit).

Madame GOUCHET ajoute que cette mesure a été discutée et approuvée par l'organisatrice de l'Enduro équestre et que les milieux dunaires, de nature pauvre, peuvent souffrir de cet enrichissement.

Monsieur MABILLE prend la parole pour dire que la règle du jeu de ce DOCOB était de concilier au mieux les usages avec la protection de l'environnement. Il trouve ce DOCOB équilibré mais exprime son inquiétude au sujet de la mise en place de Zones de Protection Forte (ZPF) par l'OFB en site Natura 2000. Cette politique est floue et il craint un certain déséquilibre avec une trop forte prise en compte de l'environnement (rigidité) au détriment des activités humaines (fait référence au projet de ZPF à Chausey et l'arrêté de protection d'habitat naturel paru dans la Baie du Mont pour les récifs d'hermelles). Il participe aux webinaires BLUE4ALL organisés par l'OFB.

Monsieur BIJAULT rétorque que l'OFB a permis l'établissement de deux procès-verbaux dans le havre de la Seine concernant le dérangement des phoques, alors que la préfecture maritime n'a pas souhaité interdire les jet-skis.

Monsieur MINICONI répond que ce n'est pas la compétence de la préfecture maritime mais du préfet de la Manche et rappelle que les arrêtés préfectoraux sont éligibles à des recours. Il explique aussi que l'OFB agit sous l'autorité du préfet de la Manche et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et qu'elle n'a pas de compétence à désigner de ZPF à proprement parler.

Monsieur DUMONT rappelle que les 30% d'aires protégées (comme Natura 2000) et les 10% d'aires de protection forte découlent de la loi Climat Résilience. Pour la Normandie, l'objectif est de 1% de protection forte à l'échelle de la façade, ce qui sous-entend que 99% du territoire marin n'est pas sous protection forte. Les protections dites fortes ou renforcées sont ciblées sur les zones d'intérêt écologique fort (Chausey, Baie du Mont...). Le règlement « restauration » vise à donner un calendrier d'ici 2050 pour permettre aux habitats les plus dégradés de retrouver un meilleur état. Le havre de Geffosses en est le bon exemple. L'élévation du niveau marin va offrir l'opportunité de faire varier cet état dans ce havre.

Madame TOUVET, présidente de Manche-Nature, ajoute qu'il y a des efforts à faire pour protéger la biodiversité, notamment autour de Chausey et que nous avons une responsabilité pour les générations futures.

Monsieur MEHNERT conclut sur le fait qu'il n'est pas prévu de ZPF sur les sites évoqués aujourd'hui.

4. Proposition de validation du programme de mesures, des chartes et du document d'objectifs (Autorités administratives)

Monsieur MINICONI rappelle que la validation du DOCOB n'est pas soumise au vote mais à une recherche de consensus. Il remercie les membres du COPIL pour leur implication et annonce que la signature de l'arrêté du DOCOB devrait se faire avant fin 2024. Il espère que ce document sera utilisé au besoin dans les autres instances.

Monsieur MEHNERT demande à l'assemblée s'il y a consensus sur le DOCOB.

Monsieur MABILLE répond qu'il y a un consensus évident sur cette version « soft » qui nous réunit aujourd'hui mais rappelle ses inquiétudes vis-à-vis des ZPF mais aussi sur le besoin de recherche une cohérence entre les différents services de l'État (sujets des palourdes, des hermelles ou de la pêche à la ligne du bar du bord).

Monsieur MINICONI invite Monsieur MABILLE à se faire l'aiguillon dans les différentes instances.

Monsieur MEHNERT ajoute que chaque façade a ses spécificités mais qu'il y a une recherche de cohérence entre elles.

Madame BUREAU, cheffe du service patrimoine au Syndicat Mixte Littoral Normand (SMLN)/Conservatoire du littoral, est invitée à prendre la parole à propos de l'évolution du SMLN, opérateur actuel des deux sites Natura 2000. Elle explique qu'à l'heure actuelle le SMLN est **un syndicat mixte constitué de deux membres** : la Région Normandie et le Conservatoire du littoral ; la mission de cette structure est la mise en œuvre des missions du Conservatoire du littoral en Normandie et plus largement la protection des espaces naturels littoraux. **Cette structuration** permet de répondre à des appels à projets ou d'effectuer des missions comme l'animation Natura 2000. La cour des comptes a pointé en 2022 le fait qu'une collectivité ne pouvait pas porter les missions d'un établissement public. Des discussions se sont engagées à partir de 2023 pour que d'ici la fin de l'année 2024 le Conservatoire du littoral crée sa propre délégation normande "de droit commun" et se sépare du SMLN. Le périmètre et les missions du SMLN renouvelé (Natura 2000, adaptation au changement climatique) seront donc amenés à évoluer en 2025.

Monsieur MEHNERT propose de désigner le SMLN comme structure animatrice du DOCOB et annonce qu'un COPIL pourra être tenu au besoin selon les évolutions de la structure.

Le DOCOB est validé par le comité de pilotage et la proposition de désignation du SMLN comme structure animatrice est acceptée.

5. Informations sur les étapes à venir (DREAL Normandie)

Présentation des étapes à venir par Madame DUCOMMUN (diapositives 32 à 34 du diaporama) puis temps de questions

Projet d'arrêté inter-préfectoral à l'automne, publication de l'arrêté d'approbation du DOCOB à l'hiver 2024.

Mesures de gestion existantes à poursuivre.

Besoin de revoir la page de couverture et de finaliser le tableau de bord (grille de lecture des indicateurs).

Adhésion des chartes d'ici la fin de l'année.

6. Questions diverses

Madame COLLETTE, conseillère départementale du canton de Créances, s'interroge à propos de la réouverture du havre de Geffosses.

Madame DUCOMMUN répond qu'il s'agit d'une action du DOCOB en lien avec le PPA et qu'il y a un questionnement sur l'ampleur de la réouverture du havre de Geffosses.

Monsieur TEYSSIER complète en revenant sur le constat de dégradation du havre, sur la problématique d'ensablement du site et de l'effondrement de sa biodiversité (développement d'espèces continentales au détriment d'espèces marines). Il explique le besoin de mener des études préliminaires sur l'état de cette cellule hydrosédimentaire (mettre les sédiments retirés sur les sites les plus vulnérables) et des précautions à prendre. Tous les havres s'ensablent. Le département est associé à la démarche.

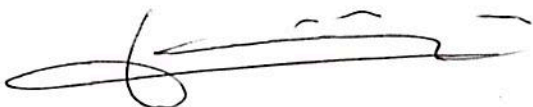
Monsieur NEVEU ajoute que les habitats naturels, la faune (une des premières haltes migratoires de la Manche) et la flore du havre perdent de leur intérêt et qu'il croit en cette étude sérieuse pour redonner le caractère maritime et améliorer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site.

Au terme des échanges, **Messieurs MINICONI et MEHNERT** remercient les membres du COPIL pour leur implication et pour la validation de ce DOCOB. Ils remercient les intervenants pour leur travail de préparation.

Le diaporama présenté lors de ce COPIL est téléchargeable sur le site :

<http://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-littoral-ouest-du-cotentin-de-brehal-pirou/revision-du-docob>

Julien Miniconi



2025 - préfet de Créances

AG2AM
Denis
MEHNER
T

Signature
numérique de
AG2AM Denis
MEHNERT
Date :
2024.09.19
17:30:52 +02'00'